



France Travail et cabinets privés

Par Gabyl

Bonjour,

Les nouvelles méthodes de France Travail et ses dérivés envoient dorénavant les demandeurs vers des cabinets privés sans leurs avais, qui bien souvent sont très loin d'être à la hauteur des projets personnalisés engagés
Ont-ils le droit de le faire, sans l'aval des personnes inscrites à France Travail?

Par ailleurs ces cabinets privés collectent un ensemble des données très personnelles, qui parfois n'ont absolument rien à voir avec le projet (le nom de votre bailleur, si vous avez un conjoint, votre no de CAF si vous en avez un etc...) de tous les inscrits à leurs accompagnements sans qu'il y ait eu une entente préalable, et sans que l'on ne sache vraiment ce qu'ils vont en faire...

Est- ce bien normal svp?

Merci